



IMMOBILIER vente en indivision

Par **raveena**, le **28/01/2014** à **08:41**

Bonjour,

Nous avons hérité moi et mes 3 frères d'un appartement à Paris. Moi et 1 de mes frères nous y habitons(c'est notre habitation principale.

Cet appartement est en vente depuis plus de 1 ans nous ne contestons pas la vente mais 1 de mes frères veut le mettre en location(nous refusons).

Il trouve la vente trop longue

j'ai besoin de l'argent de la vente de cet appartement pour pouvoir nous loger.

Ma question : A-t'il le droit de s'opposer à la vente ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **28/01/2014** à **09:18**

Bonjour,

Pour vendre, il faut l'accord de tous les propriétaires, donc dans un premier temps, oui, il peut s'opposer à la vente.

Ensuite, de votre côté, vous avez le droit de forcer la sortie de l'indivision, le cas échéant en saisissant la justice.

Ce frère qui s'oppose à la vente ne peut t-il pas racheter votre part ?

Par **raveena**, le **28/01/2014** à **11:00**

Tout les propriétaires sont d'accord pour vendre cet appartement; d'ailleurs il est en vente depuis plus de 1 ans mais 1 de mes frères trouve que cela met trop de temps il voudrait le retirer de la vente pour le mettre en location en a t'il le droit ? nous sommes 2 à occuper cet appartement en attendant la vente.

Par **Lag0**, le **28/01/2014** à **13:07**

De la même façon, pour la location, il faut l'accord unanime de l'indivision.